



## AVIS PUBLIC

**Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 2020-166 afin d'encadrer les activités de location à court terme dans la zone A-33**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 février 2024, le conseil de la municipalité de Compton a adopté le premier projet de règlement numéro 2020-166-8-93.24 : « *Règlement no 2020-166-8-93.24 modifiant le règlement de zonage no 2020-166 afin d'encadrer les activités de location à court terme dans la zone A-33* »;
2. Le projet de règlement vise à interdire les résidences de tourisme dans la zone A-33, sauf si elles respectent les conditions énumérées à l'article 25.2 du règlement de zonage;
3. Le projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire, laquelle s'applique à la zone A-33.

L'illustration de cette zone figure sur le croquis au bas du présent avis.

4. Une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra **le 12 mars 2024 à 19h00** au 3, chemin de Hatley à Compton et diffusée simultanément sur la chaîne Youtube de la Municipalité où des questions pourront être adressées en direct.

Au cours de cette assemblée, Monsieur Jean-Pierre Charuest, maire de la Municipalité, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

5. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 3, chemin de Hatley, à Compton, du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.

Donné à Compton ce 21 février 2024

Marie-Claude Fournier  
Greffière-trésorière adjointe